



Mairie B.P. 1 Place Joseph Le Clanche 56400 LE BONO

Téléphone: 02 97 57 88 98 Fax: 02 97 57 83 19

# CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05/07/2021

Le 5 juillet 2021 à 19H30, le Conseil municipal de la commune de Le Bono, dûment convoqué par courrier en date du 25 juin 2021, s'est réuni à la salle J. LE MENE, après en avoir informé les services de la Préfecture. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire. En raison des règles sanitaires, la jauge pour le public présent était limitée à 15 personnes.

<u>Présents</u>: MME BARRERE Anne-Sophie, M. BRULÉ Alain, M. LUCAS Marcel, MME DEIMAT Valérie, M. DREVES Yves, MME EVO Christine, MME LE GOLVAN Marie-Hélène, M. LE LEM Jean-François, MME MADEC Roxanne, M. LE MOUROUX Mickael, MME LE PORHO Marie-Anne, M. LE RAY Thierry, MME MANDART-BEYSSAC Gaëlle, M. QUERE Olivier, M. ROLLAND Stéphane.

<u>Absents excusés et pouvoirs</u>: M. VAILLANT François absent excusé donne pouvoir à MME MANDART-BEYSSAC Gaëlle, M. BAREL Pierre absent excusé donne pouvoir à MME BARRERE Anne-Sophie, MME ROTIEL Emmanuelle absente excusée donne pouvoir à MME LE PORHO Marie-Anne, M. HENO Patrice absent excusé donne pouvoir à M. LE MOUROUX Mickaël.

Nombre de conseillers en exercice: 19 présents: 15 Procurations: 4 Votants: 19

Secrétaire de séance : M. Alain BRULE

## **BORDEREAUX SOUMIS A DELIBERATION**

## PROCES VERBAL PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

## 2021/43 - APPROBATION PV CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2021

M. Le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2021.

#### Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03/05/2021

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

# **COMMANDE PUBLIQUE**

## 2021/44 - MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE - ATTRIBUTION

Rapporteur: M. Le Maire

Après consultation et avis de la commission restauration scolaire, la publicité de l'appel d'offres ouvert pour le renouvellement du marché de restauration scolaire a été publiée le 20 avril 2021. 5 soumissionnaires ont formulé des offres. Après analyse des candidatures au vu des critères fixés (75% technique / 25% prix), et des tests organoleptiques réalisés auprès des 3 offres les mieux-disantes, la commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2021, a décidé d'attribuer le marché à la société AGORA Services (Lorient - 56).

Pour rappel, ce marché porte sur la période 2021-2025 et dans le même temps une étude de faisabilité sera réalisée pour des repas conçus sur site dans le cadre de l'opération de réhabilitation/extension de l'ilot mairierestaurant scolaire-salle polyvalente.

#### Interventions

M. Le Maire rappelle la procédure et les critères fixés dans le cadre du marché dont le test organoleptique (dégustation).

MMES MANDART-BEYSSAC et BARRERE confirment que la qualité du repas proposé par le fournisseur retenu a fait l'unanimité auprès des personnes ayant participé à la dégustation.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'attribution du marché
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs au marché

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
--------------------	-------------------------------------	------------	--

## **FINANCES**

## 2021/45 - BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur: M. Marcel LUCAS

Suite au vote du budget primitif 2021 de la commune en séance du conseil municipal le 29 mars dernier, et après versement par Bretagne Sud Habitat, de la somme prévue au titre du protocole financier relatif à la ZAC du Mané Mourin Lavarion, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire (DM).

Cette DM est également l'opportunité d'intégrer de nouvelles dépenses et de régulariser d'autres lignes du budget primitif en section d'investissement. Après présentation en commission finances du 22/06 dernier, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

BP 2021 (dont				
Articles / Fonctions	RAR)	DM N°1	Nouveau Tota	
Dépenses				
2152 Installations de voirie	19 000,00€	22 500,00€	41 500,00€	
21534 Réseaux d'électrification	45 155,00€	80 000,000€	125 155,00€	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	55 700,00€	3 000,00€	58 700,00€	
2188 Autres immobilisations corporelles	92 500,00€	58 200,00€	150 700,00€	
2315 Installations, matériel et outillage technique	145 400,00€	34 500,00€	179 900,00€	
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations	94 161,00€	-94 161,00€	0,00€	
020 Dépenses imprévues	7 293,00 €	23 300,00€	30 593,00€	
Recettes			an anagarahan jiyo ayaa han oo ayaa ga dhan ayaa har har ahagaa saanay ayaa ayaa ayaa a	
1321 Etat et établissements nationaux	106 400,00€	15 000,00€	121 400,00€	
13246 Attributions de compensation d'investissement	8 650,00 €	40 000,00€	48 650,00€	
<b>1328</b> Autres	25 000,00€	72 339,00€	97 339,00€	
Total	section avant DM°1	1 220 709,00 €		
	section après DM °1	1348 048,00 €		

#### Interventions

- M. LUCAS rappelle l'historique lié au protocole financier avec BSH et indique le caractère exceptionnel de cette opération comptable.
- M. LE MOUROUX regrette la surface minimaliste du futur modulaire dédié au local jeune et cela illustre pour lui les choix faits en matière de politique jeunesse et notamment pour les adolescents.
- M. Le Maire entend cet avis mais explique que la réflexion concernant les surfaces nécessaires aux actions enfance-jeunesse est bien intégrée dans les opérations d'investissement à venir au titre des bâtiments de la commune.

MME BARRERE précise que ce modulaire va servir de test auprès du public concerné.

MME MANDART-BEYSSAC souhaite connaitre la configuration des modulaires et leur emplacement.

M. Le Maire précise que le modulaire pour les jeunes (40m²) sera installé au niveau du terrain de basket et le modulaire pour les associations à proximité de la salle V.LE MENTEC (60m² en remplacement des locaux loués dans la zone artisanale).

MME DEIMAT fait remarquer qu'il n'y avait rien pour les jeunes à ce jour et ce modulaire est déjà un bon début au titre des activités proposées par la commune auprès des jeunes.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
15	4	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/46 - DESTRUCTION NID DE FRELONS ASIATIQUES - PARTICIPATION COMMUNALE

Rapporteur: M. Marcel LUCAS

Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) a décidé de ne pas renouveler pour l'année 2021 sa participation financière à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Afin de poursuivre les actions déjà menées pour endiguer la prolifération de ce prédateur, et ainsi maintenir une mesure incitative, il est proposé que la commune participe à 100% du coût de destruction d'un nid, réalisé par un prestataire référencé (FDGDON56), et pour les montants plafonds suivants :

- Nid primaire (situé 0 à 5m / diamètre inférieur à 10 cm) = 78€ TTC
- Nid situé à moins de 8m = 115€ TTC
- Nid situé entre 8 et 20m = 149€ TTC
- Nid situé à plus de 20m = 210€ TTC

Exceptionnellement en cas d'intervention particulièrement difficile, la participation communale pourra être majorée de 200€ maximum (exemple : nécessité d'une nacelle, utilisation d'un drone...).

A titre indicatif, en 2020, 15 dossiers de demande de participation avaient été reçus en mairie.

La période d'éligibilité à la participation communale est fixée du 1er mai au 30 novembre 2021.

#### Interventions

MME MANDART-BEYSSAC demande si la commune peut intervenir en cas de nid sur une propriété privée (exemple : dans une résidence secondaire inoccupée).

M. LUCAS répond en effet que la commune peut prendre l'initiative d'une intervention en cas de danger lié à la présence d'un nid.

MME MANDART-BEYSSAC demande si une campagne de sensibilisation au piégeage des frelons asiatiques peut être menée en partenariat avec des apiculteurs locaux.

M. Le Maire répond que c'est effectivement une très bonne suggestion.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modalités de la participation communale

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/47 - EXONERATION DROIT DE PLACE TERRASSES

Rapporteur: M. Marcel LUCAS

Malgré la réouverture des cafés et restaurants, les contraintes restent importantes (jauges, difficultés de recrutement, incertitudes liées à la saison touristique...), à ce titre il est proposé de renouveler jusqu'au 31 décembre 2021, l'exonération de droit de place des terrasses pour les cafés et restaurants afin de soutenir leur activité.

#### Interventions

M. LUCAS indique que cette exonération représente un produit non-perçu pour la commune de 750€/an.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de l'exonération du droit de place des terrasses des cafés et restaurants jusqu'au 31/12/2021

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/48 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: M. Le Maire

Après délibération du 29 mars dernier qui actait les subventions 2021 aux associations, il est proposé de compléter les attributions avec les subventions suivantes :

Le Forban : 2 000€ (subvention exceptionnelle) Zykaplougou : 400€ (subvention ordinaire)

Comice agricole et ostréicole : 200€ (subvention ordinaire)

#### Interventions

M. Le Maire explique que les travaux effectués sur le forban ont été plus importants que prévus et qu'à ce titre l'association a formulé une demande de subvention exceptionnelle. En ce qui concerne l'association Zykaplougou, elle avait transmis son dossier de demande après le vote des subventions au conseil municipal du 29/03 dernier. Pour le comice agricole et ostréicole, qui organise chaque année une manifestation sur le pays d'Auray, la subvention est revue à 200€. Enfin, M. Le Maire rappelle qu'après la rentrée de septembre, et si des associations rencontraient des difficultés au vu d'une baisse des effectifs, des subventions complémentaires pourraient être étudiées.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver les subventions
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/49 - GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur: M. Marcel LUCAS

Afin d'accompagner la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social à la suite de la période d'arrêt due à la crise sanitaire de 2020, la Caisse des Dépôts et Action Logement apportent leur soutien via la mise en place d'un prêt à taux d'intérêt avantageux.

A ce titre, la société Aiguillon, promoteur et gestionnaire des logements sociaux sur la commune, sollicite les collectivités pour garantie de l'emprunt obtenu auprès de la Caisse des Dépôts :

Montant à garantir : 83 979€ (15,48% de l'emprunt total 542 500€)

Durée: 40 ans

Taux de garantie: 100%

Pour information, les garanties d'emprunts actuelles de la commune : 7 emprunts (Vannes Golfe Habitat, Aiguillon, Bretagne Sud Habitat) pour un capital total et restant dû de 4 010 000€.

#### Interventions

M. LUCAS précise que toutes les collectivités concernées apportent leur garantie. M. LUCAS détaille la composition des actionnaires de la SA HLM Aiguillon (dont 93% du capital détenu par la société CPH ARCADE-VYV) tout en précisant également que ce type de garantie n'est pas intégré à l'endettement propre la commune.

- D'approuver la garantie d'emprunt
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à la garantie

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

# **ADMINISTRATION GENERALE**

## 2021/50 - CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN - SERVICES FACULTATIFS

Rapporteur: M. Le Maire

Les Centres de Gestion (CDG) sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics...) qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Les CDG apportent leur assistance et leur expertise en gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales, et au grand public leur assistance pour le recrutement dans les collectivités et établissements publics.

Au-delà des missions obligatoires du Centre de Gestion (CDG) liées notamment au déroulement de carrière d'un fonctionnaire territorial, le CDG propose également des prestations facultatives (accompagnement au changement, missions d'archivages, service d'intérim, études ergonomiques, mise en conformité des données personnelles...).

A de titre, et en préalable à toute intervention, il est proposé une convention cadre entre la commune et le Centre de Gestion.

## Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention
- D'autoriser M. Le Maire à signer la comvention

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages	Prend acte
		exprimes	

# **RESSOURCES HUMAINES**

## 2021/51 - SEJOURS CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur: Mme Marie-Hélène LE GOLVAN

Dans le cadre des séjours avec hébergement organisés par la commune, une présence continue de jour comme de nuit du personnel encadrant est nécessaire.

A l'occasion de ces séjours, l'aménagement du temps de travail doit donc intégrer cette nécessité de continuité au titre de la prise en charge des enfants.

Cependant cette organisation du temps de travail doit permettre d'assurer les activités dans le respect des garanties minimales en vigueur or les périodes de surveillance nocturne ne font pas l'objet de législation spécifique. A ce titre il est donc proposé les équivalences suivantes pour comptabiliser et/ou rémunérer le travail des agents concernés (titulaires, contractuels dont les stagiaires BAFA -BAFD):

- Heure de fin de journée théorique (hors séjour) jusqu'à 22h00 : heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées pour les agents titulaires et contractuels
- 22h00 à 7h00 : équivalence de 50% soit 4,5h récupérées pour les agents titulaires (sans majoration) / soit 4,5h rémunérées pour les agents contractuels en heures supplémentaires ou complémentaires (sans majoration de nuit)

- 7h00 à heure de début de journée théorique (hors séjour) : heures récupérées pour les agents titulaires / heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées pour les agents contractuels

Ces modalités feront l'objet d'états liquidatifs pour les traitements.

#### Interventions

M. LE MOUROUX demande si des modalités existaient auparavant et indique que la valorisation du temps de travail proposée de 11,5h/24h mériterait d'être plus conséquente.

M. Le Maire confirme que ce projet de délibération vient acter une situation qui n'était pas clairement arrêtée.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

 D'approuver les modalités de temps de travail et de rémunérations relatives aux séjours d'été du centre de loisirs

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
-----------	----------	----------------------------------	------------	--

## 2021/52 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE - ESPACES VERTS

Rapporteur: Mme Marie-Hélène LE GOLVAN

Au vu du contexte actuel concernant l'emploi des jeunes, et dans le cadre également de sa gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la commune souhaite contribuer au développement de l'apprentissage.

L'apprentissage est un dispositif de formation initiale en alternance sous la forme d'un contrat de travail de droit privé : tout en travaillant dans une collectivité territoriale, l'apprenti(e) suit des cours dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). L'apprenti(e) est alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un maître d'apprentissage et dans le centre de formation avec des formateurs. Le savoir professionnel acquis dans la collectivité d'accueil est complété par des cours de formation générale et technologique en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

A noter que la commune va pouvoir solliciter une aide financière de l'Etat au titre du recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales (3 000€).

Après présentation en comité technique en date du 24 juin 2021, il est proposé, en lien avec le lycée Kerplouz LaSalle d'Auray, pour la rentrée de septembre 2021, la création d'un poste d'apprenti au sein des services techniques de la commune (espaces verts).

#### Interventions

MME MANDART-BEYSSAC demande si des jeunes se sont positionnés.

M. Le Maire indique que deux candidatures ont été reçues mais la commune n'a pas donné suite.

- D'approuver le dispositif d'apprentissage
- D'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents correspondants
- D'autoriser M. Le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	× <b>-</b>	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/53 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR

Rapporteur: Mme Marie-Hélène LE GOLVAN

Dans le cadre des mouvements de personnel indiqué ci-dessous, et validation préalable du comité technique, il convient de procéder à la mise à jour de tableau des effectifs :

- Un agent du service Enfance Jeunesse ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 2021, son poste correspondant au grade d'animateur principal de 1ère classe, à temps complet, est supprimé. Le départ de cet agent a donné lieu, au recrutement d'un nouvel agent sur le poste correspondant au grade d'animateur, à temps complet.
- Suite à la demande d'intégration directe d'un agent dans le cadre d'emplois des ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et à la création du poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe autorisant cette intégration,
- Suite au détachement pour stage d'un agent des services techniques auprès d'un service déconcentré de la Fonction d'Etat, son poste d'adjoint technique principal de 2ème classe est maintenu au tableau des effectifs.

La mise à jour du tableau emploi porte donc sur la suppression des emplois suivants :

- animateur principal de 1ère classe à temps complet
- animateur principal de 2ème classe, à temps complet
- adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps non complet (32/35ème)

#### Interventions

MME MANDART-BEYSSAC demande si une politique de ressources humaines (RH) existe en matière de formation afin que les agents de la commune puissent évoluer.

M. Le Maire évoque effectivement la mise en place d'une feuille de route RH coordonnée par le directeur général des services notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ainsi que l'accompagnement professionnel des agents via la formation. A ce titre un véritable plan de formation va être arrêté. Une démarche d'expression des attentes par les agents a également été proposée.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
-----------	----------	----------------------------------	------------	--

## 2021/54 - GRATIFICATION STAGIAIRE

Rapporteur: M. Alain BRULE

Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communal, un stagiaire va réaliser cet été un recensement des habitats prioritaires et une animation.

Au vu de la durée du stage (4 semaines), la gratification n'est pas une obligation, mais au titre du travail effectué et de l'intérêt pour la commune, il est proposé de gratifier le stagiaire à hauteur de 300€.

#### Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

- D'approuver la gratification de stage
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
-----------	----------	----------------------------------	------------	--

## 2021/55 - INDEMNITE POUR ELECTIONS

Rapporteur: M. Le Maire

Il est proposé d'instituer pour les agents ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale, en dehors des heures normales de service et non admis au bénéfice des IHTS, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et dans le respect de la réglementation en vigueur. Le montant de référence calcul sera celui de l'IFTS de 2ème catégorie (cadre d'emploi : attaché) assortie d'un coefficient de 3 (les coefficients allant de 1 à 8). Les dispositions de l'indemnité pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

#### Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modalités relatives à l'IFCE
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
-----------	----------	----------------------------------	------------	--

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## 2021/56 - CHARTE NUMERIQUE

Rapporteur: M. Le Maire

Avec la mise en place de nouveaux outils (boite de messagerie et espace partagé de documents) pour faciliter les missions des conseillers municipaux, il est proposé d'acter en annexe du règlement intérieur du conseil municipal, une charte numérique pour le bon usage de ces nouveaux outils.

#### Interventions

MME MANDART-BEYSSAC souhaite connaître les attendus concernant la « discrétion » évoquée dans la charte. M. Le Maire indique que certains documents ou informations ne peuvent être communiqués notamment s'ils n'ont pas encore été évoqués en instances municipales.

MME MANDART-BEYSSAC demande l'origine de la rédaction de cette charte.

M. Le Maire précise que c'est un modèle type pour les collectivités.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver la charte numérique en annexe du règlement intérieur du conseil municipal

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte	
-----------	----------	----------------------------------	------------	--

## 2021/57 - INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur: M. Le Maire

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient d'acter annuellement un état récapitulatif des indemnités des élus :

Fonction	Nombre de conseillers municipaux	Indemnité maximale autorisée (% indice brut terminal FPT)	Indemnité mensuelle brute en €
Maire	1	51,60%	2 006,93 €
Adjoint	4	15,43%	600,13 €
Conseiller délégué	2	7,72%	300,26€

#### Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de l'état des indemnités des élus

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
-	-	-	-

Unanimité Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
--------------------	----------------------------------	------------

# **ENFANCE JEUNESSE**

## 2021/58 - PSYCOLOGUE SCOLAIRE

Rapporteur: M. Le Maire

Depuis 2018, une psychologue scolaire est rattachée à l'école publique de Baden. Les interventions de cette professionnelle bénéficient également à d'autres écoles dont notamment celle de Le Bono. A ce titre, il est proposé d'acter une convention pour la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement supportés par la commune de Baden.

## Interventions

MME MANDART-BEYSSAC s'étonne que ce soient les communes qui assument ces couts et demande si ce poste de psychologue sera pérennisé et que les enfants bonovistes sont bien bénéficiaires.

M. Le Maire indique qu'un bilan sera effectué et communiqué en lien également avec le conseil d'école.

- D'approuver la convention
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
------	--------	------------	------------------

19	-	-	-

Unanimité Majorité exprimés Prend acte	Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
--	-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/59 - PROGRAMME « WATTY »

Rapporteur: M. Le Maire

Il est proposé de renouveler pour les deux prochaines années scolaires le programme « WATTY » qui permet de sensibiliser les élèves de l'école JL. ETIENNE à la transition écologique par l'animation d'ateliers thématiques et d'événements sur les temps scolaires.

Coûts totaux prévisionnels : 4 924,80€ / financements : Etat (certificats d'économies d'énergie) 3 792€, commune 1 132,80€

#### Interventions

Le bordereau n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

#### Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	_	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

## 2021/60 - CHANTIERS JEUNES

Rapporteur: M. Le Maire

La commune souhaite relancer le dispositif des « chantiers jeunes » comme déjà réalisé il y a quelques années.

Les publics concernés sont les jeunes de 10 à 17 ans, et qui résident au Bono, avec pour objectif de les faire participer à des chantiers de proximité à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une gratification. L'encadrement est assuré par du personnel communal pédagogue et technique permettant d'assurer la mission en toute sécurité. Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne pour améliorer le cadre de vie. A ce titre un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et la commune.

## Les périmètres d'interventions :

- o Actions d'entretien/nettoyage sur le secteur communal (ex : aide aux services techniques pour certains entretiens, aide aux services du port, ramassage de déchets sur la voie publique...)
- Actions de mise en valeur du patrimoine communal (ex : nettoyage d'éléments du patrimoine bâti...)
- o Actions en faveur de l'environnement (ex : plantations, fabrication de bacs de récupération de masques...)
- o Actions de communication (ex : participation à la décoration pour les fêtes de fin d'année, distribution de flyers de sensibilisation à la sécurité routière sur la commune...)

Montant de gratification : 15€ par demi-journée sous la forme de bon d'achat auprès d'enseignes locales (vêtements, produits culturels, articles de sport...).

#### **Interventions**

M. Le Maire précise que plus de 30 jeunes se sont fait connaître mais seulement 12 ont pu être retenus.

M. LE MOUROUX indique qu'en commission enfance-jeunesse il avait été évoqué la possibilité de pouvoir rémunérer les jeunes.

M. LE MAIRE indique en effet que cette modalité de paiement sera étudiée pour l'an prochain.

## Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'approuver le dispositif
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas voté
19	-	-	-

Unanimité	Majorité	Unanimité des suffrages exprimés	Prend acte
-----------	----------	----------------------------------	------------

# **INFORMATIONS COMMUNALES**

## Médiathèque - rapport d'activité 2020

Mme Alice GAYARD, responsable de la médiathèque « Passe-Port », a présenté une synthèse du rapport d'activité 2020 de l'établissement.

#### Interventions

M. Le Maire remercie Mme GAYARD pour cette présentation et indique également que la médiathèque a connu cette année une panne informatique importante suite à l'incendie d'un serveur qui hébergeait le logiciel de gestion de la médiathèque. Ce sinistre a obligé les agents de la médiathèque à adapter le service et à fonctionner de manière manuelle dans la prise en charge des ouvrages.

## Jury d'assises 2022

Il a été proposé au conseil municipal de réaliser un tirage au sort à partir des listes électorales pour soumettre 3 jurés à la cour d'assises de Vannes au titre de l'année 2022.

#### Interventions

Sont ainsi désignées après tirage au sort, les personnes suivantes :

- 1- VARON Axel
- 2- LEVRON Emilie
- 3- HASCOËT Martine

#### Terre de jeux 2024

Au titre des investissements liés au city-stade et futur parcours sport/santé, la commune a eu l'opportunité de candidater au projet « Terre de jeux 2024 ».

D'ici les jeux olympiques de Paris en 2024, et si acceptation de la candidature, la commune va pouvoir mener des actions en lien avec l'école, les associations et d'autres communes afin de promouvoir notamment le sport et ses valeurs.

## **Interventions**

Le sujet n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

## Activité piscicole

Au mois de janvier 2021, la commune rencontrait les gestionnaires de la ferme marine (élevage de truites en rivière d'Auray). A ce titre, il avait été demandé que la commune soit destinataire d'éléments précis relatifs au fonctionnement de cette exploitation (logistique, autorisations, volumes de poisson, qualité des eaux, accès au site...). Après plusieurs relances et un courrier de mise en demeure de la commune (copie aux représentants de

l'Etat et des intercommunalités), le gestionnaire a fourni des réponses aux différentes interrogations. Des visites sur site ont également eu lieu.

Depuis, la commune a suggéré à l'exploitant de la ferme marine de réaliser une campagne de communication auprès du grand public.

Enfin, la commune entreprend actuellement un point de situation avec les services de GMVa, compétents en matière de gestion des eaux usées, notamment concernant la conformité des habitations ayant des installations d'assainissement individuel.

#### Interventions

M. Le Maire complète les informations en évoquant les deux autorisations d'occupation temporaire dont bénéficie la ferme marine. M. Le Maire indique que les quotas de production vont peut-être à nouveau être dépassés et à ce titre une baisse du quota sera appliquée pour la prochaine saison.

MME MANDART BEYSSAC s'étonne que si nouveau dépassement de production, il n'y ait pas de sanctions plus incitatives qu'un simple abaissement du guota.

M. Le Maire répond qu'une sanction financière devrait être également appliquée. M. Le Maire informe également que le sujet de la qualité de l'eau sera abordé avec l'ensemble des acteurs concernés (les professionnels de la mer, les communes concernées, SAGE, AQTA, GMVA, DDTM, DDPP...) afin de réaliser un véritable état des lieux sur la rivière d'Auray notamment concernant les éventuels impacts de la ferme marine.

M. LE MAIRE indique que la visite du Préfet sur site témoigne que cette activité est dorénavant bien surveillée par les autorités.

#### **Elections**

L'année 2022 se caractérisera par deux scrutins électoraux : présidentielle et législatives. A ce titre, une refonte de la liste électorale va être réalisée avec pour finalité notamment de rééquilibrer le nombre d'électeurs entre les trois bureaux (composition actuelle : bureau 1 = 826 / bureau 2 = 578 / bureau 3 = 700).

Pour rappel, les conseillers municipaux ont obligation d'exercer les fonctions d'assesseur dans le cadre de l'organisation d'un scrutin.

#### **Interventions**

Le sujet n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

# **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Interventions**

## • Pollution environnement

MME MANDART-BEYSSAC signale à nouveau que la grue du chantier naval génère une pollution marine (fuites et résidus).

#### Maison rue J.FERRY

**MME MANDART-BEYSSAC** évoque la mise en vente de la maison située rue J.FERRY et souhaite connaître les conséquences sur les contentieux en cours.

MME DEIMAT et M. LE MAIRE répondent que les procédures judiciaires (permis de construire et PLU) vont continuer malgré un possible nouveau propriétaire.

M. Le Maire indique que la commune sera informée de la vente dès réception de la déclaration d'intention d'aliéner.

#### Transports scolaires

M. LE MOUROUX renouvelle sa demande concernant un retour d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) afin d'étendre l'offre de transports sur la commune.

M. Le Maire répond ne pas avoir eu de retour à ce jour d'AQTA mais informe qu'il a interpellé GMVa pour étudier la faisabilité d'une extension du réseau au titre du renouvellement prochain des marchés de la Région, compétente en matière de transport. En effet, dans le cadre des périmètres de ces marchés, la ligne actuelle

(terminus Plougoumelen) pourrait être prolongée jusqu'à Auray. A noter que Le Bono reste la commune la plus éloignée de Vannes en temps de trajet et que des évolutions doivent être également apportées.

## • Stationnement centre-bourg

MME MANDART-BEYSSAC souhaite savoir s'il est possible d'ouvrir le stade pour le stationnement des voitures les jours de marché.

M. Le Maire indique que ce n'est pas possible au vu des contraintes liées à l'homologation sportive du stade. MME DEIMAT regrette que la commune ait laissé la voiture prendre autant de place dans le bourg et qu'on en paye aujourd'hui les conséquences. A ce titre, une signalisation dédiée va être mise en place afin d'orienter les automobilistes sur différents parkings de la commune (Kernous, rue Arnodin, école, tumulus...). Cette action ne résoudra pas la problématique générale de stationnement dans le centre-bourg mais elle peut être tout de même une bonne alternative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

Certifié conforme à l'original et affiché aux portes de la Mairie le 8 juillet 2021.

Le/La secrétaire de séance, M. Alain BRULE Le Maire, M. Yves DREVES

A July